

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — " 6 " 11 " 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.		Arrivées à						
Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	42 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m soir.	5 h. 50 ^m soir.	7 h. 49 ^m soir.	9 h. 17 ^m soir.	10 h. 15 ^m soir.		4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m soir.	2 h. 19 ^m matin.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 30^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 19 Janvier.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Par suite d'un traité avec l'Editeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25. Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Gouter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand'Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 janvier 1884.

LA PRÉFECTURE DE POLICE

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération du projet de rattachement au budget de l'Etat des dépenses de la police de Paris.

M. Floquet. — Les adversaires du projet actuel ne veulent pas affaiblir la police; mais le projet n'a nullement pour but de l'améliorer. C'est un projet politique qui tend à supprimer le contrôle des représentants de Paris.

Au point de vue politique, le rattachement de la

préfecture de police à l'Etat est en contradiction avec toutes les promesses du parti libéral.

Les gouvernements les plus énergiques n'ont jamais osé aller jusque-là.

Sous un régime de libre discussion, sous une république libérale (Exclamations à droite, bruit), on ne doit pas vouloir à la préfecture de police une discipline militaire. (Nouvelles exclamations à droite.)

La Chambre ne voudra pas passer à la discussion des articles. (Applaudissements à gauche.)

M. Dreyfus, rapporteur. — La ville de Lyon fournit un précédent au projet actuel. C'est au budget de l'intérieur que sont inscrites les dépenses de la police de Lyon. Au contraire, si le budget de Paris supporte la dépense, c'est une situation anormale que le projet a pour but de faire cesser.

M. Delattre. — Le projet actuel augmente les pouvoirs du ministre de l'intérieur, qui n'a aujourd'hui aucune responsabilité. Le projet établira celle du ministre de l'intérieur.

M. de Hérédia. — Le conseil municipal a toujours obéi aux préoccupations d'assurer la sécurité. En centralisant au ministère de l'intérieur les différentes branches de la police, on enlèvera toute indépendance aux officiers de police judiciaire.

La police municipale doit rester, en attendant qu'il y ait un maire de Paris, aux mains du préfet de la Seine, sous le contrôle du conseil municipal.

M. le Ministre de l'intérieur. — L'Etat supporte la moitié des dépenses de la police de Paris.

Il doit revendiquer des droits spéciaux en regard des charges spéciales qu'il supporte.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 17 janvier 1884.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des syndicats professionnels.

M. de Gavardie. — La loi qu'on vous propose serait un moyen d'organiser partout des grèves. Le moyen de les éviter serait d'admettre les ouvriers à participer aux bénéfices. Il en résulte que la question des syndicats et celle des sociétés sont

prends pas qu'on l'aime à demi... Oui, votre tendresse a été profonde; mais pouvait-elle étonner la mienne? Elle n'a pu que la blesser, car j'ai vu celle que vous aviez choisie pour lui donner tout votre cœur, oublier un instant que je l'avais formé du mien. J'ai pu douter un instant de la puissance des liens du sang... Tout cela est effacé.

Approchez! fit le vieillard à voix basse. Avez-vous parlé de sang?... C'est un mot qui peut bien faire peur aux mourants, n'est-ce pas? Savez-vous comment la mère de votre baronne Marie, la comtesse Réjane d'Avrigné, la femme du comte Alain, est devenue veuve?

Je crois, dit le baron, que le comte Alain a péri de mort violente et qu'il l'avait bien mérité.

Approchez encore... Avez-vous dit de mort violente?... Savez-vous qu'on avait marié par contrainte Réjane de Trémélan, c'était son nom. Savez-vous qu'au paravant elle m'aimait?

Je crois, en effet, l'avoir entendu dire, et voilà sans doute la raison de votre vive amitié envers la baronne Marie et plus tard envers sa fille...

Attendez! reprit le vieillard en secouant la tête... Savez-vous qu'Alain d'Avrigné avait fait de la comtesse la plus malheureuse de toutes les femmes; qu'il l'avait ruinée sans scrupules?... Cela, répliqua le baron en souriant, je dois le savoir, puisque j'ai épousé sa fille sans dot.

Qu'il l'outrageait et la maltraitait même... Savez-vous que dans un moment de désespoir elle répondit une fois, une seule fois, aux billets que je n'avais cessé de lui faire parvenir depuis dix-sept ans? Ce fut sa seule faute, et ma fidélité avait été indomptable. Le comte Alain

indissolubles. Il n'y a donc pas urgence à voter la loi.

La discussion générale est close.

M. Marcel Barthe présente un amendement tendant à maintenir en vigueur l'article 416 du Code pénal abrogé par l'article 1^{er} de la loi en discussion.

M. Oudet se prononce pour l'abrogation de l'article 416.

M. Lalanne réclame le maintien de la législation existante et de l'article 416. Il démontre que les augmentations de salaire réclamées par les ouvriers sont cause que notre industrie ne peut pas lutter contre la concurrence étrangère, principalement contre la concurrence allemande.

Les Allemands continuent dans la paix la lutte qu'ils nous ont faite par la guerre (Mouvement.)

Il y a danger à les combattre; il faut les combattre par des votes qui ne seront pas populaires, mais qui seront utiles. (Applaudissements.)

M. Tolain, rapporteur, soutient l'inutilité de l'article 416. Il demande son abrogation.

La suite de la discussion est renvoyée après le budget extraordinaire.

Séance demain à deux heures.

Informations

On a affiché sur les murs de Paris des placards portant « appel à la canaille » qui invitent le peuple à s'armer pour organiser prochainement « des barricades ». La population reste indifférente à ces provocations de l'anarchie.

Une dépêche de Saïgon annonce que le colonel Maussion a trouvé deux cents fusils Remington cachés dans un champ de riz, et un grand approvisionnement de munitions de guerre enfoui dans des trous creusés dans la terre.

On vient d'essayer près de Berne un nouvel engin de guerre qui lance environ cent quarante ou cent cinquante balles à la minute. Cette nouvelle mitrailleuse est appelée : « Hugelstutz » qui peut se traduire par pompe à balles. Elle peut tirer à jet continu; il suffit de toucher à la manivelle et de verser les munitions après avoir réglé la distance

saisit cette réponse. Jamais il n'y eut de duel si secret...

Un duel? interrompit M. de Kernovenoy... entre vous!

J'aurais eu deux duels en ma vie. Avec le comte Alain autrefois... Avec vous, Hector, à cette heure. Et je vous le dis, je sortirai vainqueur du second comme du premier. Je vous arracherai la liberté de Myriam... Mais le comte Alain, c'était un combat sans but et sans espérance. Chacun des amis qui nous assistaient avait fait le serment de ne jamais le révéler.

Tous sont morts depuis longtemps... Mon ennemi tomba frappé d'une balle au front. Il passa pour avoir été tué dans ses bois par un braconnier. Et comme c'était un homme dur et méchant on le crut.

Mais! fit le baron... et la comtesse?...

Elle le crut d'abord comme tout le monde. Je ne sais pas quel avait été le dessein de son mari. Il ne lui avait pas parlé de la lettre surprise. Pourquoi s'était-il tu jusqu'au moment du combat? Peut-être se promettait-il, si j'avais succombé, de venir lui faire le brutal et cruel hommage de ma mort. Peut-être aussi le courage lui aurait-il manqué... Qu'en pensez-vous, Hector? Comment auriez-vous agi auprès de votre fille, si Robert d'Avrigné avait tué le comte Maxence?

M. de Kernovenoy, toujours penché sur le moribond, se redressa brusquement :

Je crois, monsieur, dit-il, que nous y revenons...

Ecoutez! reprit le vieillard... je ne suis pas au bout de mon récit, mais je vais franchir un

du tir au moyen d'un mécanisme qui seul, paraît extrêmement compliqué.

Un rapport spécial du commissaire général civil au Tonkin a informé le ministre de la marine que les vivres expédiés de France en septembre et octobre derniers, étaient de mauvaise qualité. L'amiral Peyron, conformément au règlement, va réunir une commission d'enquête qui décidera s'il y a lieu d'employer contre les fournisseurs des mesures coercitives.

Une remarque très singulière est faite en ce moment dans presque toutes les administrations de chemins de fer de Paris. On constate que depuis une dizaine de jours, le nombre des personnes quittant Paris à triplé sur la moyenne habituelle. On attribue ces départs aux craintes que font naître les divagations des réunions publiques et des menaces proférées contre les propriétés et contre ceux qui possèdent.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a envoyé une note au chargé d'affaires de France à Pékin, qui doit être soumise au gouvernement chinois, pour protester contre les agissements du marquis Tseng. D'après cette note diplomatique, le maintien du marquis à la légation de Chine à Paris, ne peut que nuire à la marche des négociations entre la France et le Céleste-Empire.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A partir de lundi, 21 courant, la nouvelle gare de marchandises sera ouverte au public, et à la même date les trains de voyageurs circuleront sur les nouvelles voies établies en prévision de l'ouverture de la ligne de Montauban.

Le chef de Gare de Cahors,

DARTIGALONGUE.

assez long espace de temps...

La comtesse Réjane était veuve depuis deux ans...

Quand la marquise de Verteilles, dans deux ans, aura accompli l'épreuve du veuvage, que ferez-vous pour l'empêcher d'aimer et d'être aimée librement?...

Vous ne répondez pas... Ecoutez encore...

J'allais être heureux...

Vous me regardez et je vous épouvante...

Un détestable bonheur!...

C'est de cette façon-là que vous auriez été heureux, vous qui me blâmez, si l'épée de Robert d'Avrigné avait été plus sûre.

Ah! je peux dire pourtant que je ne m'abusais pas sur ce second crime, pire que le premier peut-être.

PAUL PERRET.

Après l'Idole, le Journal du Lot publiera :

L'Hotellerie Sanglante

PAR PAUL MAHALIN

Récit véridique et dramatique d'une série de crimes qui épouvantèrent les populations de l'Est de la France au commencement de ce siècle.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

(47)

L'IDOLE

En vérité, je n'essayerais point.

Vous le croiriez?...

Je le croirais... Oh! je suis incorrigible et je n'avais pas à vous l'apprendre. Vous le savez.

Le vieillard eut un soupir de découragement : — Il faudra bien que j'arrive à vous convaincre, murmura-t-il, mais grand Dieu! que je suis las.

Il laissa retomber sa tête sur ses oreillers et ferma les yeux. M. de Kernovenoy courut à lui.

Les papiers du moribond se rouvraient lentement :

Hector, dit-il en souriant, vous ne croyez pas à mon crime.

Le baron leva les épaules :

Non! fit-il; non monsieur, je n'y crois pas.

Vous avez pourtant éprouvé si j'avais envers votre fille une tendresse profonde...

Je conviens que, vous m'en avez fait subir une fois la rude expérience.

Et jamais il ne vous est arrivé de vous demander pourquoi?

Comment me le serais-je demandé? ne l'ai-je pas aimée plus fortement encore? Je ne com-

Un des officiers les plus distingués du 7^e de ligne, M. le sous-lieutenant Bédarrides, vient de quitter l'armée pour prendre la direction d'une des plus importantes maisons de commerce de Cette, sa ville natale.

M. Bédarrides, ancien élève de Louis-le-Grand, était sorti de l'école de St-Cyr.

L'aménité de son caractère, la vivacité de son intelligence lui ont bien vite conquis à Cahors, toutes les sympathies.

Aussi à son départ, à la gare, lundi soir, a-t-il été l'objet d'une véritable ovation, c'est le mot, de la part des nombreux camarades qu'il compte, soit au régiment, soit dans le monde civil, et qui s'étaient empressés de venir lui serrer la main. S.

Par arrêté du ministre des finances en date du 7 janvier courant.

M. Auguste Jarty, percepteur de Castelnaud, est nommé percepteur de Puy-l'Evêque, en remplacement de M. Béral décédé.

M. Emile Sambat, commis principal des contributions indirectes, est nommé percepteur de Castelnaud.

Par arrêté du 11 janvier 1884, M. le Préfet du Lot a nommé M. Frayssi, Directeur de l'École primaire supérieure de Montcuq, à la première classe de son grade.

SOCIÉTÉ DES ETUDES DU LOT

Séance du 7 janvier 1884

Présidence de M. de Fontenilles, et Calmon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Fontenilles, en quittant le fauteuil de la présidence, fait l'éloge de MM. Calmon et Combarieu que la Société a appelés à succéder aux présidents de l'année qui vient de s'écouler.

Il rappelle le talent dont M. Calmon a fait preuve comme sculpteur et artiste, soit dans la conception et l'exécution du monument élevé aux mobiles du Lot, soit dans la découverte des peintures de la cathédrale qu'il a restaurées en leur rendant leur fraîcheur et leur vérité premières, soit dans les œuvres nombreuses dues à sa palette ou à son ciseau.

Il mentionne ensuite les travaux d'histoire locale de M. Combarieu, et exprime le désir que ce chercheur infatigable réserve pour le bulletin de la Société quelques-uns de ces manuscrits qui jettent une si vive lumière sur le passé de notre glorieuse contrée.

Enfin, il témoigne, en son nom et en celui de M. le docteur Lebœuf, la satisfaction qu'il éprouve en cédant la place à deux collègues aussi dignes de l'occuper.

M. Calmon, succédant à M. de Fontenilles, déclare qu'il emploiera tout son dévouement à continuer la tâche si bien remplie par ses prédécesseurs; il compte que les sociétaires l'y aideront par leur assiduité et leur zèle individuels.

Il donne lecture d'une lettre de la société historique et archéologique de Pontoise, priant la société des Etudes du Lot de s'associer à elle dans la pétition qu'elle vient d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en vue d'obtenir l'acquisition par l'Etat des ruines de Sanxay, menacées d'une destruction prochaine.

La Société ayant elle-même fait appel au gouvernement afin d'être gratifiée d'un secours qui lui permette de découvrir des peintures anciennes à la cathédrale de Cahors, décide qu'elle ne peut, malgré ses vifs regrets, accéder à ce désir.

M. le président donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Vidal, nommé bibliothécaire, décline ces fonctions.

Il est procédé à son remplacement.

M. Georges Rougier, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé archiviste-bibliothécaire.

M. le secrétaire général dépose, entr'autres publications, *Blanche de Vezins*, par M. de Pracy.

M. de Fontenilles demande que les comptes rendus ou analyses des sociétés correspondantes intéressant la société ou l'un de ses membres, soient, à l'avenir, insérés dans le Bulletin.

Cette proposition est adoptée.

M. de Fontenilles expose qu'il est utile de nommer une commission chargée de combler les lacunes que présentent certains articles incomplets ou confus des statuts ou du règlement intérieur.

M. d'Orsay propose d'élire immédiatement cette commission qui sera composée de trois membres.

La Société émettant un avis conforme, le vote a lieu.

Sont nommés : MM. Lebœuf, de Fontenilles et d'Orsay.

M. de Fontenilles demande que le sociétaire qui aura déposé une proposition, soit appelé au conseil d'administration pour la soutenir et prendre part aux débats, sans avoir toutefois droit au vote.

Cette proposition est renvoyée au conseil d'administration.

La séance est levée à 10 heures.

Pour copie conforme :

Le secrétaire des séances,
F. LAROUSSILLE.

MUSÉE DE CAHORS

Depuis le 20 juillet dernier, le Musée de Cahors s'est enrichi des acquisitions suivantes :

1^o 1 bulle du pape Honorius, achetée pour le compte du Musée, par M. C. A. Calmon, conservateur du Musée.

2^o 4 sols d'argent de Louis XIV, donnés par M. Amédée Delpont, de Cahors.

3^o 4 objets antiques égyptiens, donnés par M. Léon Bouteron, conducteur des Ponts-et-chaussées du Lot.

4^o 4 médailles et monnaies en bronze et en argent, données par M. Edouard Donat, directeur du grand café Tivoli, à Cahors.

5^o 1 monnaie en argent, de Cahors, donnée par M. René Bouyssou, de Cabessut (Cahors).

6^o 1 bague gallo-romaine, en bronze et 1 clé ancienne, données par M. Dangé d'Orsay.

7^o 1 monnaie en argent, de Cahors, donnée par M. Pouzergues, ancien avoué, à Cahors.

8^o 1 louis d'or de Louis XIII, 1 louis d'or de Louis XIV, 1 demi-écu d'argent de Louis XIV et écu d'argent des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, achetés de M. Pouzergues, ancien avoué à Cahors, par la Commission du Musée.

9^o 2 pointes de flèche, en silex, trouvées dans le désert d'Algérie, données par M. Bandel, censeur du Lycée d'Alger.

10^o 7 monnaies romano-grecques en bronze et 3 monnaies turques en bronze, le tout trouvé dans le sol d'Alexandrie (Egypte) et donné par M. Félix Mazuc.

11^o 76 pièces de monnaies annamites en bronze, 1 Hotte-Moi annamite avec sa faucille à faucher le riz et sa pipe, 1 moulage d'un bas-relief d'un temple du Cambodge et 3 masques japonais en bois, le tout donné par M. Rigal, pharmacien de la Marine, à Toulon.

12^o 45 échantillons de phosphate de chaux et 45 fragments d'os phosphatés, des carrières du Lot, donnés par M. le vicomte de Lourmel.

13^o 1 monnaie bronze de Constantin-Magnus, 4 monnaies bronze de Delmatius, 2 monnaies bronze de Constans 1^{er}, 4 monnaies bronze de Constantius 2, 2 monnaies bronze de Magnentius, 2 monnaies bronze de Constantius Gallus, 1 monnaie bronze de Magnus Maximus, 1 anneau bronze gallo-romain, 1 clé en fer ancienne, 1 anneau en verre émaillé, acquis par la Commission du Musée.

14^o 1 monnaie bronze de Constans 1^{er} et une pièce de 30 sous de Louis XVI, fausse, données par M. Colin, architecte-voyer de la ville.

15^o 1 monnaie billon de Louis XIII et 1 monnaie billon de Gaston, prince de Dombes, données par M. l'abbé Héritié, curé de la Madeleine.

16^o 1 pièce billon de Louis XIII, donnée par M. Baptiste Laborde.

17^o 4 pièces de 30 deniers de Louis XIV, donnée par M. Amédée Delpont.

18^o 1 demi-louis d'or de Louis XV et une médaille billon de Louis XIV, données par M. Siréch.

19^o 1 fragment de vase en terre, donné par M. Laur, vétérinaire.

20^o 1 petite clé en fer, 1 anneau en bronze, 1 anneau en verre émaillé, acquis par la Commission du Musée.

21^o 6 monnaies en argent, 1 Ferdinand II, 1 Charles Félix, 1 Guillaume IV, 1 Victoria, 1 Isabelle II, 1 Etats-Unis, 1 monnaie bronze Louis XIV, 1 aluminium Guillaume III, 1 billon grand-duché de Luxembourg, 1 billon République de l'Uruguay; données par M. Edouard Donat, directeur du grand café Tivoli, à Cahors.

MÉDAILLE DU TONKIN

— Il est question de créer une médaille militaire pour les troupes de terre et de mer qui auront fait la campagne du Tonkin, comme le gouvernement impérial en avait créé une pour les campagnes d'Italie, de Chine et du Mexique.

Cette médaille serait du module d'une pièce de cinq francs en argent, avec un roban vert liséré de jaune.

ÉLECTION VALIDÉE.

On écrit de Figeac :

« C'est avec une vive satisfaction que les nombreux amis de l'honorable docteur Fraysse apprendront que son élection, pour le canton de Lacapelle-Marival, vient d'être validée par le Conseil d'Etat, malgré toutes les menées d'ennemis acharnés.

» Dernièrement, le tribunal correctionnel de Figeac condamnait le nommé Maroncle, huissier à Lacapelle-Marival, à 10 fr. d'amende et aux dépens pour injures et diffamations envers le même conseiller général pendant la période électorale. »

UN MAIRE CONDAMNÉ.

SAINT-CÉRÉ. — La cour d'appel d'Agen a condamné le maire Soullac à réintégrer les Sœurs de Nevers dans les locaux du bureau de bienfaisance et aux dépens de première instance.

LABASTIDE-MURAT. — Par décret du 28 décembre dernier, et sur la proposition de M. le ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée au sieur Antoine Bouzou, soldat retraité, domicilié à Labastide-Murat.

SUS AUX VOLEURS !

M. le Commissaire de police de Cahors a fait procéder à l'arrestation du nommé B. qui venait de dérober sur le comptoir du sieur Vincent, charcutier, rue Fondue-Haute, une somme d'argent que ce négociant venait d'y déposer.

Le coupable était encore porteur d'une partie de l'argent soustrait.

Le sieur Leclerc, Jean-François, repris de justice, a été arrêté par la police et mis à la disposition du parquet.

ACCIDENT.

Jendredi matin, du haut de la tranchée du chantier de Roques, un ouvrier de l'entreprise Coulange a en la jambe droite fracturée en deux endroits, par suite d'un éboulement.

Ce malheureux a été transporté à l'hospice de Cahors, par les soins de l'entreprise.

On nous écrit de Saux :

Avis aux amateurs de beau bétail :

« Il y aura à la foire de St-Matré, lundi prochain 21 courant, les deux plus beaux garonnais, de race pure, qui aient paru jusqu'à ce jour. Ils sont vraiment remarquables pour leur âge, leur taille, leur élégance, leur poids et leur graisse.

Ils mesurent 1 m. 77 de haut, 2,90 de long et 3 m. 10 de grosseur à la ceinture.

Ils seront sur le champ de foire de midi à 2 heures.

LES SANGLIERS DE GIRAC.

On écrit de Girac :

Samedi dernier, 11 janvier, dans les prairies boisées qui bordent la rive droite de la Cère, peu au-dessus de son entrée dans la Dordogne, entre Girac et Prodhomat, la famille Faure était occupée à charger une charrette de feuilles sèches.

Tout à coup la femme aperçoit une espèce de cochon nouveau pour elle, venant de traverser la rivière et marchant vers Girac.

En même temps, elle en voit un second sur la rive gauche de la Cère, venant du côté de Bretenoux, lequel se jette à la nage dans la direction du premier.

Elle en prévient son mari, qui incontinent, faute de mieux, s'arme de son bâton de bouvier et court vers la rivière, afin de bien accueillir cet étrange nageur à son arrivée sur la rive.

Lorsqu'il croit pouvoir l'atteindre, il lui assène sur le museau un bon coup de bâton, qui l'étourdit et le fait tourner dans l'eau. Enfin il le saisit par les pattes de derrière et le tient suspendu, la tête en bas, dans la rivière, jusqu'à ce qu'il soit mort. Alors il le traîne sur le rivage.

C'était un jeune et beau sanglier pesant une quarantaine de kilos.

Tout dernièrement deux autres sangliers avaient fait leur apparition à Girac, où de mémoire d'homme, il ne s'en était jamais vu.

Un malheureux accident a failli coûter la vie à une brave femme de Figeac. Comme elle passait devant le Café des Voyageurs une bûche se détachant d'un fagot que l'on hissait au galetas lui tomba sur la tête et la renversa sans connaissance.

M. Alibert qui a donné les premiers soins espère que la blessure n'aura pas de suites sérieuses.

On écrit de Baladon.

Dans la journée du 15 janvier dernier pendant que les habitants étaient à la foire de Figeac, des malfaiteurs se sont introduits dans cinq ou six maisons de notre village, dans lesquelles ils se sont livrés à un pillage en règle.

Naturellement l'argent qui s'y trouvait dans avait disparu.

La gendarmerie, aussitôt prévenue, s'est mise

à la recherche de ces audacieux malfaiteurs, et nous espérons qu'elle ne tardera pas à mettre la main sur eux.

LA PANIQUE DE LA FRANÇAISE

Les paniques de Montcuq, de Lauzerte et de Montcabrier se sont reproduites, mercredi, à Lafrançaise. Au moment où le marché était dans son activité, vers une heure de l'après-midi, une bombe aurait éclaté avec un bruit terrible sur le champ de foire. Immédiatement les bœufs se sont cabrés, les paysans affolés, ont fui dans toutes les directions, les animaux se sont heurtés dans la foule et, au milieu du désarroi général, un vieillard a été renversé, foulé aux pieds, et un jeune enfant a reçu des contusions assez graves pour nécessiter son admission immédiate à l'hospice. Trois minutes après, on n'aurait pas rencontré un seul paysan dans les rues de Lafrançaise.

Cependant, un marchand forain a prétendu avoir aperçu sur le champ de foire un individu qui après avoir longtemps rôdé au milieu des groupes, s'est sauvé au moment même où la bombe éclatait. Immédiatement le gendarme Bozenac, n'écoutant que son devoir, s'est élanqué dans la direction indiquée et a été assez heureux pour atteindre au bas de la côte du Saula un individu qui s'éloignait de Lafrançaise avec toute la vitesse de ses jambes. N'ayant pas de papiers pour établir son identité, il a été arrêté pour ce fait.

Ramené à Lafrançaise, cet individu aurait été reconnu nous assure-t-on par le marchand forain et chose plus grave par un certain nombre de marchands de bestiaux qui affirment l'avoir vu à Montcuq et à Lauzerte.

Cet individu appartiendrait à une bande d'exploiteurs qui espèrent en jetant la panique sur les champs de foire dévaliser plus facilement nos paysans. Il serait grand temps que l'on prit les mesures les plus énergiques pour prévenir le retour si fâcheux de semblables accidents.

DOUBLE INFANTICIDE.

PÉRIGUEUX. — Un double infanticide a été commis mercredi dans le voisinage de la gare. Toute la journée, le public s'est entretenu de cet événement. Les deux victimes ont été trouvées, non point dans les latrines, mais dans la rigole qui est à côté de ces dernières, enveloppées dans un sac d'emballage. Ce sont deux jumeaux, un garçon et une fille, très bien conformés et auxquels on n'avait pas encore coupé le cordon ombilical.

BAYONNE. — Le banquier Mestelan a été condamné à deux ans de prison et cinq mille francs d'amende. Le jugement fixe à dix-huit mois la durée de la contrainte par corps.

UN BANQUIER EN FUIE.

Le directeur de la maison de banque, 13, rue Droput, à Paris, M. Deutsch-Magnus, a disparu ces jours derniers, après avoir écrit à ses employés une lettre dans laquelle il déclare qu'il est ruiné. Le nombre des dupes de Deutsch-Magnus est considérable.

BORDEAUX. — Un horrible accident s'est produit dans les grands ateliers Dyle et Bacalan, passage de Lormont.

Un des ouvriers de l'usine, le nommé Beaunat, était occupé à mouler des pièces de fer, lorsque tout à coup le moule éclata avec une force prodigieuse et l'un des morceaux heurta le pauvre ouvrier, qui eut le crâne fracassé.

TOULOUSE. — Deux gendarmes, Guiraud et Laforgue, se mirent à la recherche de voleurs qui infestaient les environs de Revel. Ils les rencontrèrent près du pont du chemin de fer, chargés de leur butin.

Guiraud saisit l'un d'eux par ses vêtements; mais le second maraudeur, armé d'un fusil, se retourna et fit feu à bout portant sur le malheureux gendarme qui tomba baigné dans son sang.

Son camarade Laforgue appela au secours et, avec l'aide des fermiers voisins, il parvint à s'emparer des deux bandits. Ils se nomment Payroud et Rastoul, et sont très mal famés dans le pays.

Ils ont été écroués à la prison de Toulouse.

Le gendarme Guiraud a été transporté à son

domicile, à Revel, dans un état déplorable. Il a un côté du visage enlevé. Les médecins désespèrent de le sauver.

AGEN.

La nuit dernière le feu a dévoré trois maisons rue St-Gillis et place Lafayette.

LA LOTERIE DE ARTS DÉCORATIFS

Notre département vient d'être favorisé par le sort au premier tirage de la loterie des arts décoratifs. Le lot de 25,000 francs est échu à Périgueux.

Nous apprenons, en effet, avec plaisir que ce lot a été gagné par M^{me} André Judlin, demeurant à Périgueux, 20, rue de Chanzy.

A QUI LE GROS LOT?

Voilà qu'ils sont deux maintenant, qui ont gagné le gros lot de cent mille francs.

Nous avons annoncé que la gagnante était Mlle Daire, cuisinière à Montargis.

En effet, M. Henri Avenel, directeur de la loterie, a reçu la dépêche suivante :

Le billet 6,729,011, donné comme gagnant, l'est-il réellement?

Il est en ma possession et appartient à ma bonne, Joséphine Daire. Pourrai-je me présenter seul, avec procuration, ou devrai-je être accompagné de la gagnante?

FORT,

Ingénieur-mécanicien à Montargis.

Mais, d'autre part, la Lanterne reçoit la lettre suivante :

15 janvier 1884

Monsieur le secrétaire,

J'ai le plaisir de vous annoncer que je suis l'heureux possesseur du n° 6,729,011 des Arts décoratifs, par conséquent le gagnant du gros lot de 100,000 francs, et je vous autorise à publier mon nom et mon adresse dans votre journal dont je suis un lecteur assidu.

Agréez mes salutations.

ACHILLE LECHERRUYER,

59, boulevard de Belleville, Paris.

Lequel est le bon ?

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 au 19 janvier 1884.

Naisances.

Fabre, Marie, à Cèbazat.
Rigal, Eugène, rue Mascoutou, 35.
Alix, Louise, rue Olivier-de-Magny, 4.
Delbru, Alexandre, rue Darnis, 13.
Clary, Marcelle, à St-Georges.
Tréjoux, Albert, rue du château, 2.
Péridé, Berthe, rue St-James, 6.
Chaussegros, Georges, près la gare.

Mariages.

Cambrouze, Jean, et Babouïne, Marie.
Bergougnoux, Jean, et Alazard, Marguerite.

Décès.

Bayles, Jean, directeur d'Ecole Normale, en retraite 70 ans, Boulevard Gambetta, 105.
Alaux, Jeane s. p., 59 ans, rue Fondue-Haute, 1.
Lonjou, Baptiste tisserand 84 ans, à Cavanès.
Fournié, François, cultivateur 53 ans, à Merle.
Vinol, Aimée, religieuse 84 ans, rue des Ecoles, 1.

Revue Agricole

BÉZIERS. — Comme nous l'avions prévu, les petits propriétaires se montrent moins exigeants de jour en jour, et quelques bonnes affaires ont pu être traitées ces jours derniers par différentes maisons de la place, mais ces affaires ne constituent pas une reprise et n'ont été que le résultat de concessions faites par les vendeurs.

TOULOUSE. — Le petit mouvement d'activité qu'on avait espéré vers la fin de janvier, ne s'est pas produit, les expéditions ne sont pas plus nombreuses que précédemment et nos cours à la propriété à peu près les mêmes dans toute la région. On paye de 17 à 30 fr. l'hectolitre nu, suivant qualité.

La température a beaucoup favorisé les travaux de la vigne.

CARCASSONNE. — La saison des fêtes est à présent passée, aussi avons-nous constaté cette semaine plus de visites à la propriété de la part des courtiers.

Les propriétaires profitent du beau temps que nous subissons depuis une quinzaine, pour activer les travaux de culture et principalement l'emploi des engrais.

CASTELSARRASIN. — Peu d'affaires dans notre région pendant toute la première quinzaine de janvier.

AGEN. — Transactions fort calmes dans le Lot-et-Garonne, mais il se fait toujours quelques achats, car nos vins rouges sont très avantageux de 325 à 350 fr. l'hectolitre.

BERGERAC. — Les transactions sont toujours assez rares, les prix élevés maintenus par les propriétaires pour les beaux vins sont loin d'aider à une reprise.

Les vins ordinaires sont ceux sur lesquels la demande se porte de préférence car ils ont éprouvé depuis le commencement de la campagne une baisse de 50 fr. et plus.

Dernières Nouvelles

Paris, 18 janvier, soir.

L'ensemble des articles du projet de la Préfecture de police a été adopté hier à la chambre des députés.

La commission des poursuites contre M. Talandier a décidé qu'il y avait lieu d'accorder l'autorisation de poursuivre. — M. Lelièvre a été nommé rapporteur.

— M. le duc d'Aumale est indisposé ; mais le malaise qu'il éprouve n'offre aucune gravité.

LE COMTE DE PARIS.

Le comte de Paris est arrivé jeudi à Séville où il s'embarque avec le duc de Montpensier son beau-père à bord d'une canonnière espagnole pour San-Lucar.

Le comte de Paris a visité l'hôpital français de Madrid. Il a donné 10,000 francs pour cet établissement.

CHINE

Le Figaro dit que les représentants des puissances étrangères ont sommé le gouverneur de Canton de lever le blocus de la rivière. On craint un mouvement populaire.

ESPAGNE

On mande de Madrid que la Chambre a adopté, par 221 voix contre 126, le contre-projet d'adresse au roi.

Le ministère va démissionner.

Un Service commémoratif de la mort du Roi Louis XVI, sera célébré, lundi prochain, 21 janvier, à dix heures du matin, dans l'église Cathédrale de Cahors.

Bourse de Paris.

Cours du 19 Janvier.

Rente 3 p. %	76.75
— 3 p. % amortissable	77.80
— 4 1/2 p. %	107.20
— 5 p. %	107.15

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 17 janvier.

La liquidation s'est poursuivie, hier sans incidents, et, comme nous l'avions prévu, l'argent était si abondant qu'il a pu trouver difficilement à s'employer à 2 et 3 0/0. Sur certaines valeurs le report a à peine couvert les frais de courtage. Ce qui prouverait que le stock des titres flottant est peu important et que c'est bien le vendeur à découvert qui reporte l'acheteur en spéculation. Le marché a pourtant dénoté une certaine faiblesse surtout sur les valeurs étrangères, sans qu'il y eut de causes bien précises.

Aujourd'hui le 3 0/0 débute à 76.55 pour clôturer à 76.72; l'Amortissable fait 77.60 et le 4 1/2 107.05 après 106.85.

Les institutions de Crédit ont peu de variations, la Banque de France est à 5,180; la Banque de Paris à 850; le Foncier à 1,230 et le Lyonnais clôture à 555.

L'Italien oscille de 91.25 à 90.90; le Turc est sans affaires à 8.75; l'Unifiée est lourde à 3336.

Il y a vendeur à la Banque Nationale, 11, rue Le Peletier: 90 oblig. Cie générale des Transports 44; 14 oblig. Manufacture de Javel, 80 fr.; 15 oblig. Verrières de Vierzon, 80 fr.; 50 oblig. Eaux de Saint-Galmier, 500 fr.; 4 act. Terrains de Nipe, 500 fr.; 4 parts Terrains de Nipe 400 fr.; 20 oblig. Terrains de Nipe, 220 fr.

Il y a acheteurs: 30 annuités Tackhaline, 25 fr.; 8,000 fr. bons Crédit de France, 15 0/0; 14 parts Mines de Lexington, 120 fr.; 20 act. Librairie Catholique (Palme) 120 fr.; 50 act. Franco Texas-Land, 20 fr.; 10 act. Banque des Fonds Publics, libérées, 400 fr.; 10 act. idem, non libérées, 400 fr.

Étude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT de saisie immobilière

Adjudication faite au seize février mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Par procès-verbal de M^e Antoine Brousse, huissier à Puy-l'Évêque, en date du sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois dûment transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-trois

du même mois de novembre, volume 91, numéros 28 et 29.

Le sieur Jean Delmouly, propriétaire et bricoleur domicilié au lieu de Moulinet, commune de Pescadoire, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, Cours de la Chartreuse, n° 10.

A fait procéder à la saisie des biens immeubles ci-dessous désignés :

Sur la tête et au préjudice du sieur Emile Lacombe, propriétaire cultivateur habitant et domicilié à Prayssac.

Biens saisis et à vendre.

1^o Une maison d'habitation, sise à Prayssac, donnant sur le boulevard intérieur. Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier correspondant sur le tout. Elle est bâtie en pierre, couverte en tuiles creuses, un tuyau de cheminée apparaît au-dessus du toit. Elle confronte dans son ensemble du Nord avec ledit boulevard intérieur, du Levant avec la maison Teysède, du Midi avec maison Loubeyres et du Couchant avec maison Garrigou et Contios. Le sol compris, le patio fait partie du numéro douze cent cinquante-quatre de la section E du plan cadastral de la commune de Prayssac, où il figure pour une superficie de soixante-dix centiares ;

2^o Un chai et une grange contigus et sur un terrain inculte y attenant, autrefois jardin sis également à Prayssac, cet immeuble borde au sud le susdit boulevard intérieur. Un mur de clôture longe ce boulevard ; en entrant par un portail tombant de vétusté aménagé dans ce mur, on se trouve sur un patio au devant des portes des édifices, celle du chai donne au couchant et celle de la grange au midi ; l'intérieur de celle-ci est en outre éclairée par une petite fenêtre garnie de barreaux en fer donnant au couchant ; deux petites tables sont adossées contre le mur de clôture et celui du chai. Tous ces édifices sont bâtis en pierre et convertis partie en tiple et partie en tuiles creuses ; derrière la grange a été creusée une mare entourée de murs contenant une grande quantité d'eau ; le sol de ces édifices y compris le terrain y attenant comme l'emplacement de la mare et les patios au devant est en tout d'une superficie de cinq ares cinquante centiares environ et figure d'abord au cadastre sous la dénomination de terre sous le numéro 1144 P de la même section E du plan, ensuite sous les mêmes dénominations, numéro et section, pour quatre ares soixante-cinq centiares ; et le tout confronte dans l'ensemble du midi avec le susdit boulevard intérieur, du couchant avec propriétés bâties de Lafon, du Nord avec jardins de Messieurs Vaysset, Borrié et Conox, et du levant avec jardin et bâtisses de Couaillac, murs mitoyens ;

3^o Une vigne située au lieu dit Malecoste, figurant au cadastre de ladite commune de Prayssac sous le numéro 862 de la section C du plan pour une contenance de vingt-un ares quarante centiares ;

4^o Une pâture attenant et au même lieu dit Malecoste, portée au cadastre sous le numéro 863 de la même section C du plan pour une contenance de neuf ares ;

5^o Une terre labourable située au tènement dit Les Landes, figurant au cadastre sous le numéro 1070 de la même section C du plan pour une contenance de quatre-vingt-six ares cinquante centiares ;

6^o Une terre située au lieu dit plaine de Boutié, figurant audit cadastre sous le numéro 843 de la section D du plan, pour une contenance de vingt-neuf ares dix centiares ;

7^o Une autre terre labourable située au même lieu dit plaine de Boutié, figurant au même cadastre sous le numéro 851 de la même section D du plan pour une contenance de vingt-sept ares trente centiares ;

Ce dernier article appartient au sieur Lacombe quoique par une erreur de mutation il soit porté sur la tête du sieur Bach Jean, cultivateur à Gigou, commune de Prayssac.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Prayssac, canton de Puy-l'Évêque, arrondissement de Cahors, département du Lot, et sont jolis et exploités par le sieur Emile Lacombe saisi, quoique portés en partie sur une autre tête.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors le onze décembre dernier et publié à l'audience du douze janvier courant et l'adjudication a été continuée à l'audience du seize février prochain.

En conséquence la vente desdits biens aura lieu le seize février mil huit cent quatre-vingt-quatre à l'heure de midi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de cette ville.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit :

Premier lot, des numéros 1 et 2 du présent sur la mise à prix de deux cents francs, ci... 200 fr.

Deuxième lot, des numéros 3, 4, 5, 6 et 7 du présent, sur la mise à prix de onze cents francs, ci... 1,100 fr.

En sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, F^o C^o reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

Signé : DALAT, receveur.

EXTRAIT D'UNE Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du dix décem-

bre dernier, et par exploit de Contou, huissier, en date du seize janvier courant, la dame Antoinette Rozières, sans profession, épouse du sieur Louis Valmary, ouvrier tonnelier, habitante et domiciliée de la ville de Cahors, a formé contre son mari une demande en séparation de biens, et a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable :

Cahors, le dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE Demande en séparation de biens

ASSISTANCE JUDICIAIRE

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du neuf janvier courant, et par exploit de Baltrand, huissier, en date du dix-huit du même mois de janvier, la dame Anne Boucnot, épouse du sieur Guillaume Franconlou, sans profession, habitante et domiciliée de la commune des Arques, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du trente août dernier, a formé contre son mari une demande en séparation de biens, et a constitué M^e Delbreil pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable :

Cahors, le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Une Guérison du plus

« Depuis plusieurs années, je souffrais de douleurs de l'estomac avec vomissements consécutifs, surtout après mes repas du soir. J'ai même eu quelques attaques de congestions cérébrales.

« Deux mois que je fais usage des Pilules Suisses, je digère très bien et j'ai même engraisé. Je suis donc heureux de vous autoriser à annoncer ma guérison.

« L'Abbé LEBOUÇ,

chapelain à l'hospice de Troarn (Calv.) M. HERTZOG, pharmacien, 28 rue de Grammont, Paris.

Pilules Suisses, 1 fr. 50 la boîte, envoi franco poste et dans les pharmacies. Exigez sur l'étiquette le timbre de l'Etat français, pour éviter les contrefaçons.

Cie DES CHEMINS DE FER ANDALOUS

Souscription publique A 58,000 Obligations

Intérêt annuel : fr. 14.55 nets
Coupons payables le 1^{er} mai et 1^{er} novembre
Remboursement à 500 francs, en 76 ans

PRIX D'ÉMISSION :

20 francs en souscrivant	20	>
60 — à la répartition	60	>
100 — du 5 au 10 mars 1884	100	>
100 — du 5 au 10 mai 1884 (déduction faite du coupon de fr. 7.27 1/2 au 1 ^{er} mai)	92 72	

280 francs Net à payer... 272 72

On peut moyennant le versement intégral de 277 fr. 50 souscrire des titres entièrement libérés ayant droit au coupon payable le 1^{er} mai 1884.

Un droit de préférence est accordé, dans la répartition, aux souscripteurs d'obligations libérées.

Rendement : 5.30 0/0, non compris la prime d'amortissement.

On souscrit le 22 janvier :
Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;
A la Société Générale, 54, rue de Provence ;
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens ;
Et dans leurs agences à l'Étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

AVIS

Le sieur Gout, Pierre, propriétaire à Cézac, prévient le public qu'à partir de ce jour, 19 janvier 1884, il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter son fils Baptiste GOUT, 2^e né. Il prie, en conséquence, les personnes auxquelles il s'adresserait de lui tout refuser.

Primes aux Lecteurs du Journal du Lot.

L'administration du journal, certaine de faire plaisir à ses Lecteurs en les mettant à même de faire connaissance avec une invention qui attire l'attention du monde entier, saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte de leur procurer un avantage considérable.

Elle a fait le choix dans la merveilleuse collection des **TABLEAUX PEINTURE-BOGAERTS**, de trois beaux sujets que l'on peut voir exposés dans nos bureaux. Les reproductions de la **Peinture-Bogaerts** qui sont de vrais tableaux peints à l'huile mécaniquement, figureront avec honneur dans une galerie de tableaux.

Voici quelques extraits du témoignage des artistes, qui prouvent leur admiration pour l'exactitude et la perfection de l'exécution des tableaux.

- J. PORTAELS.** « J'ai été surpris de la façon vraiment étonnante dont vous avez pu reproduire mon tableau. »
Théod. GERARD. « La reproduction de mon tableau est saisissante de vérité et je ne crains pas d'affirmer que vous serez le véritable vulgarisateur de l'art de la peinture par un procédé industriel. »
A. ROBERT. « La reproduction de mon tableau est parfaite et j'ai failli la prendre pour l'original. »
E. MEERTS. « Indépendamment de la forme et de la tonalité, la facture et même les empâtements, sont rendus avec une vérité étonnante. »
J. GEEFS. « Tous ceux qui ont vu votre reproduction du Christ en raccourci de Rubens le prenaient pour une bonne copie ; mais lorsque je leur ai dit que c'était une reproduction dont vous étiez l'inventeur, tout le monde en était émerveillé. »
Dir. Musée d'Anvers. « Cette (prime exceptionnelle ne sera valable que jusqu'au 1^{er} février,) ces trois sujets sont :

1. Ittenbach, LE SUAIRE DE S ^{te} VÉRONIQUE.	Cinq Francs	au lieu de frs. 12.50
2. Rubens P. P., LA S ^{te} TRINITÉ.	Dix Francs	» » » » 22.—
3. Rembrandt, LA DESCENTE DE LA CROIX.	Quinze Francs	» » » » 26.—

Toutes les demandes et envois du montant, doivent être adressés au Bureau du Journal du Lot, Cahors (Lot), et accompagnées du Bulletin de souscription ci-contre.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné (nom) _____
 demeurant à _____ rue _____ n° _____
 désire recevoir les tableaux
ITTENBACH, Le Suaire de Sainte Véronique frs. 5 (emballage frs. 1.—) mesure 45-40 Cent.
RUBENS, P. P., la Ste Trinité (le Christ en raccourci) fr. 10 (embal. frs. 1.25) « 63-51 »
REMBRANDT, la Descente de la Croix frs. 1.50) « 70-50 »
 et joins le montant en un mandat-poste. _____ (Signature)

VIGNES AMÉRICAINES CHÊNES TRUFFIERS
PÉPINIÈRES SÉGUELA
 Près le Pont Valentré, à Cahors
 M. SÉGUELA a l'honneur d'offrir à ses clients des boutures de Riparias tomenteux et glabres premier choix, au prix de **3 francs** le cent; ces boutures proviennent de ses pépinières de l'Angle et sont acclimatées à nos terrains. — Il a, comme par le passé, un très beau choix d'arbres fruitiers et d'agrément, et entre autres une grande quantité de pruniers d'Agen, qu'il livre à **50 francs** le cent.
 Nota. — L'Établissement ci-devant près l'Hospice, a été transféré près le Pont Valentré.

Posé de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.
AUDOUARD
 EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
 Lauréat de l'Académie Nationale
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
 Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

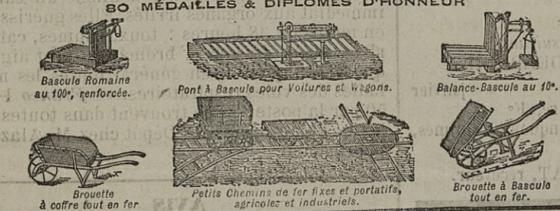
LA SOCIÉTÉ GÉN^{LE} DES PHOSPHATES DU LOT
E. RICHARD & C^{IE}
 Société en commandite par actions
CAPITAL 1.100.000 FRANCS
 A l'honneur de porter à la connaissance des Actionnaires, que le Conseil de surveillance sur la proposition du Gérant a décidé le paiement d'un coupon de quinze francs sur les actions entièrement libérées et sept francs cinquante centimes sur les actions libérées de deux cent cinquante francs à valoir sur les bénéfices de l'exercice 1883. Ce paiement sera effectué à partir du 10 février prochain, au bureau de Paris, 11, rue Joubert.
 A cet effet, les Actionnaires porteurs des actions libérées de 250 francs, voudront bien faire parvenir audit bureau leur certificat en y joignant la somme de 117 fr. 50 par action, pour qu'ils soient estampillés du versement du troisième quart et du paiement du dividende.
 Le Gérant de la Société,
E. RICHARD & C^{ie}
 11, rue Joubert, Paris.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE
 Maison de Confiance
PONTIÉ
 Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.
Jacques FONTÈS Successeur
 Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS
 Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.
 Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

MACHINES A COUDRE
 POUR FAMILLES ET ATELIERS
 (Système perfectionné)

 Maison CANGARDEL 4^{me}
C. DESPRATS, Successeur
 LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

VINS A DOMICILE
J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.
 A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.
 (ESSAYEZ-EN UN PANIER)

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
 Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.
LÉONARD PAUPIER
 84, Rue Saint-Maur, à PARIS
 50 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

 Bascule Romaine au 100^{kg}, renforcée. Pont à Bascule pour Voitures et Wagons. Balance-Bascule au 10^{kg}. Brouette à coffre tout en fer. Petite Chemins de fer fixes et portatifs, agricoles et industriels. Brouette à Bascule tout en fer.

Propagande républicaine et agricole
 18^e année 18^e année
GAZETTE DU VILLAGE
 Politique et Agricole
 PARAISSANT TOUTS LES DIMANCHES
 Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures
 RÉDACTEURS EN CHEF :
P. JOIGNEAUX & EUG. LIÉBERT
 Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.
 Bureaux du Journal: 26, rue Jacob, à Paris
 Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?
 * Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.
LA VELOUTINE
 EST UNE
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS
 Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
 Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.
 Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

A VENDRE
 PAR SUITE DE FIN DE TRAVAUX
10 forts chevaux de trait.
 S'adresser à Monsieur PASTRIE Louis, entrepreneur de travaux publics, à Gourdon (Lot).
 Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
 MÉDAILLES D'ARGENT, OR
 ET DIPLOME D'HONNEUR
DU PIN
 LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
 Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
 Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX
 Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
 L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
 Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
 PÉRIQUEUX 1880, DIPLOME D'HONNEUR
 BORDEAUX EXP^{TE} INT^{TE} 1882 HORS CONCOURS